



COMPTE RENDU DU COMITE DE GROUPE

Du Mardi 20 juin 2006

Présents pour la CFDT :

- | | |
|---------------------|---------------------|
| → Anne-Marie COAT | → DSC DCF |
| → Eric DERRAIL | → EASYDIS |
| → Christian GAMARRA | → DELEGUE DE GROUPE |
| → Thierry MONTION | → DSC SERCA |
| → Jacques SOLER | → DSC CAFETERIA |

I- ELECTION DU SECRETAIRE

Un candidat, présenté par l'organisation FO, Marius Pondy (Easydis), élu avec 26 voix pour et 4 abstentions (CFDT).

II- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 JUIN 2005

Approuvé à l'unanimité

III- RAPPORT D'ACTIVITE ET EXAMEN DES RESULTATS DE L'ANNEE 2005 PAR MR JEAN-MICHEL BLOCH, EXPERT-COMPTABLE

On peut retenir que le chiffre d'affaires est en hausse de 7,6 %, toutefois le résultat opérationnel courant (ROC) est en baisse à - 9,7 %. Le ratio de l'endettement sur les fonds propres est en amélioration, il passe de 141 % à 96 %. C'est un indice extrêmement important pour les investisseurs financiers, un bon ratio ne doit pas être supérieur à 100 %.

Ce début d'année 2006 paraît être en amélioration, en effet, au 1^{er} trimestre le CA (à périmètre constant) a augmenté de 3,8 % contre 2,3 % sur l'ensemble de l'année précédente.

IV- SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES POUR LES ANNEES A VENIR

Notre PDG/Actionnaire principal, Mr Jean-Charles Naouri a fait un bilan de l'année 2005 et présenté les orientations du groupe pour 2006.

2005 a été une année difficile, surtout pour Casino, avec une pression sur les prix particulièrement intense. Cela a été très dur en Hypers et en Supers, mais le groupe a bien résisté en Discount, Proxi et Monoprix. A l'international, les résultats sont bons au Brésil et au Vietnam.

Afin d'améliorer sa capacité d'autofinancement, le groupe a décidé de se séparer de 2 milliards d'actifs. Quelques opérations ont déjà été réalisées :

- désengagement de l'« equity swap Cora »
- cession de 15 % du capital de Mercialys (toujours majoritaire à 60 %)
- cession des 38 % des parts qui restaient chez Feu Vert
- cession des parts de Laurus pour 2 enseignes et conserve « Super de Boer » plus performante

En ce qui concerne les projets de cession, bien qu'il comprenne l'inquiétude des salariés, il ne donnera aucune information. Il est important que les décisions soient prises dans la discrétion,

sinon la spéculation peut être néfaste. Il est très attaché au groupe, son image personnelle importe peu. En toutes circonstances, l'intérêt supérieur de Casino prime.

La dette du groupe s'est réduite alors que parallèlement, il prenait le contrôle de CBD (Brésil) et Vindémia (Océan Indien). Le groupe doit concentrer ses efforts sur les marchés où il est leader ou 2 ou 3^{ème} dans un pays à fort potentiel de développement.

La stratégie prix sur les prochains mois sera d'être :

- pour les marques nationales, au prix du marché local
- pour les marques distributeurs, parmi les moins chers
- pour les 1^{er} prix, pas forcément les moins chers

On ne peut pas être les meilleurs partout, l'objectif principal sera les MDD (marque distributeur / produits Casino), pour les assortiments, plus de standard, du cas par cas, selon les sites. Un effort de développement sera fait sur le non alimentaire, nous sommes souvent en retrait par rapport à la concurrence. Les magasins devront « respirer l'excellence », améliorer l'offre et le service particulièrement sur les produits frais. Les magasins devront fidéliser leur clientèle, par exemple à l'aide de la carte fidélité qui va devenir plus personnalisée en proposant des promotions plus ciblées en s'inspirant du modèle Tesco.

L'enseigne Leader Price ne sera pas intégré, le contrat liant le groupe à la famille Baud ne le permet pas.

V- INTERVENTION DE LA CFDT :

1- Quelles sont les conséquences de la suppression de la loi Galland et de la mise en place de la loi Dutreil ?

Réponse de Jean Charles NAOURI : « Casino se veut un groupe très légaliste, les ventes à perte restent interdites et Casino ne pratiquera pas ce mode de fonctionnement, d'autre part, il est trop tôt pour faire le point sur l'application de la loi Dutreil remplaçante de la loi Galland »

2- Lors de la signature de l' « Equity Swap Cora », cette opération avait été présentée comme une excellente opportunité de développement et la possibilité d'empêcher d'autres groupes étrangers de s'installer sur le territoire français. Pourquoi, aujourd'hui mettez vous un terme à cet accord ?

Réponse de Jean Charles NAOURI : « l'actualité d'aujourd'hui n'est pas celle d'y a 5 ans, la rentabilité de la distribution a baissé considérablement entre temps et il est moins à craindre aujourd'hui qu'hier la venue de groupes étrangers sur le sol français ».

3- Quel est votre objectif quand vous parlez du « projet excellence » qui aujourd'hui n'est pas sans conséquences sur la productivité et la pénibilité au travail pour les salariés concernés ?

Réponse de Jean Charles NAOURI : « le but du projet excellence n'est pas de détériorer les conditions de travail mais d'apporter le plus de satisfaction possible à l'acte d'achat des clients et plus de rationalité pour améliorer la productivité ».

4- Quels sont vos projets concernant l'entreprise SERCA ?

Réponse de Jean Charles NAOURI : « il n'y a pas de plans cachés pour externaliser les activités de SERCA, des études détaillées sont en cours pour mettre en évidence les particularités des différents métiers de l'entreprise afin d'en améliorer leur rentabilité ».

Jean Charles NAOURI répond aux différentes questions posées par les membres du Comité de Groupe. Ce que l'on peut retirer comme enseignement de cette réunion, c'est que les difficultés rencontrées en 2005 semblent s'éloigner et que Casino va mieux.